

# ASSEMBLEE NATIONALE

22 novembre 2005

---

LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (n° 2615)

---

## AMENDEMENT

N° 96

présenté par  
MM. Dray, Floch  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 7**

Dans la dernière phrase du dernier alinéa de cet article, après les mots :

« d'un mois »,

insérer les mots :

« quel que soit le traitement considéré ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne convient pas d'autoriser la conservation de données aussi personnelles que la photographie de passagers de véhicule au-delà de la durée prévue par la loi, même si la donnée a pu être intégrée dans plusieurs fichiers.